

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
6 décembre 2022

PUBLIE LE : 21 DEC. 2022

Délibération n°221206-4 : Tarifs 2023 pour l'incinération des déchets ménagers et assimilés

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trente novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Innoncente Félicité SATHOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

Communauté Urbaine	:	1 (18 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (4 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10 jusqu'à la délibération n°8, puis 8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10 pour les délibérations n°1 à n°8 8 pour les délibérations n°9 à n°22

VALOSEINE / CS – 221206-4

OBJET : TARIFS 2023 POUR L'INCINERATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique PIERRET, Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°040320-5 du 4 mars 2020 relative à Convention de coopération de traitement des déchets entre le SIDRU et la CUGPS&O ;

VU la délibération n°040320-7 du 4 mars 2020 relative à l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public HELYSEO ;

VU la délibération n°160222-9 du 14 mars 2022 relative à la convention de coopération relative au traitement et à la valorisation des déchets entre VALOSEINE et le SMIRTOM ;

VU la délibération n°040422-3 du 5 avril 2022 relative à l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public HELYSEO ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

FIXE les tarifs d'incinération, hors TGAP, du Syndicat Intercommunal VALOSEINE à compter du 1er janvier 2023 pour l'incinération des ordures ménagères résiduelles, des refus de tri, et assimilés (tout venant et encombrants incinérables en provenance de la déchetterie de Triel sur Seine) au sein de l'UVE AZALYS, comme suit :

- | | |
|---|---------------------|
| ➤ Tarif applicable aux adhérents de VALOSEINE : | 88,00 € HT / Tonne |
| ➤ Tarif applicable au SMIRTOM du Vexin : | 88,00 € HT / Tonne |
| ➤ Tarif CU GPS&O – Quai de Guerville : | 94,23 € HT / Tonne |
| ➤ Tarif applicable à TAIS (ex-Cyclamed) : | 125,48 € HT / Tonne |

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 21/12/2022

Transmis en préfecture et affiché le 21/12/2022

Pour Extrait Conforme



Michel LEPERT
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal